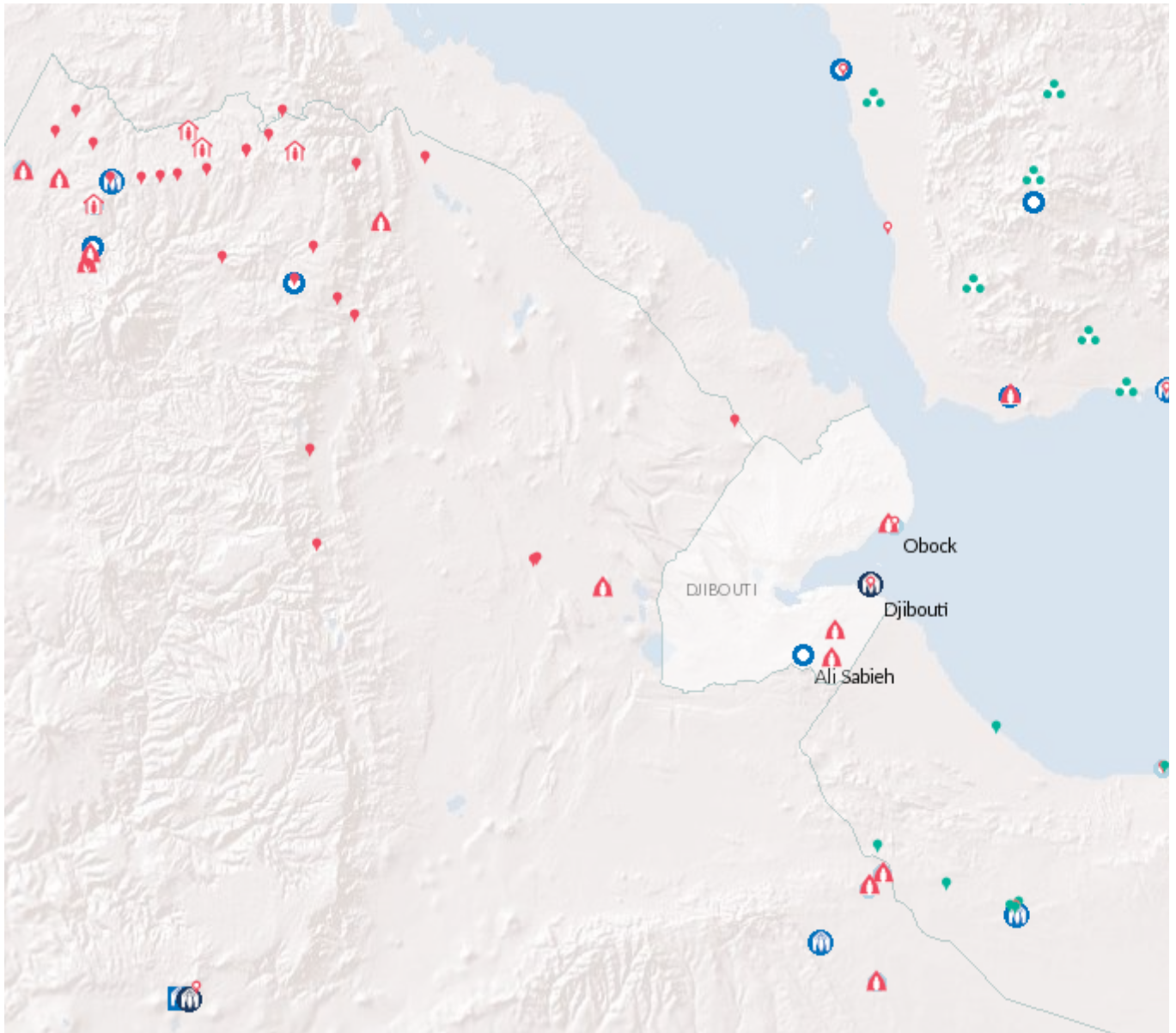


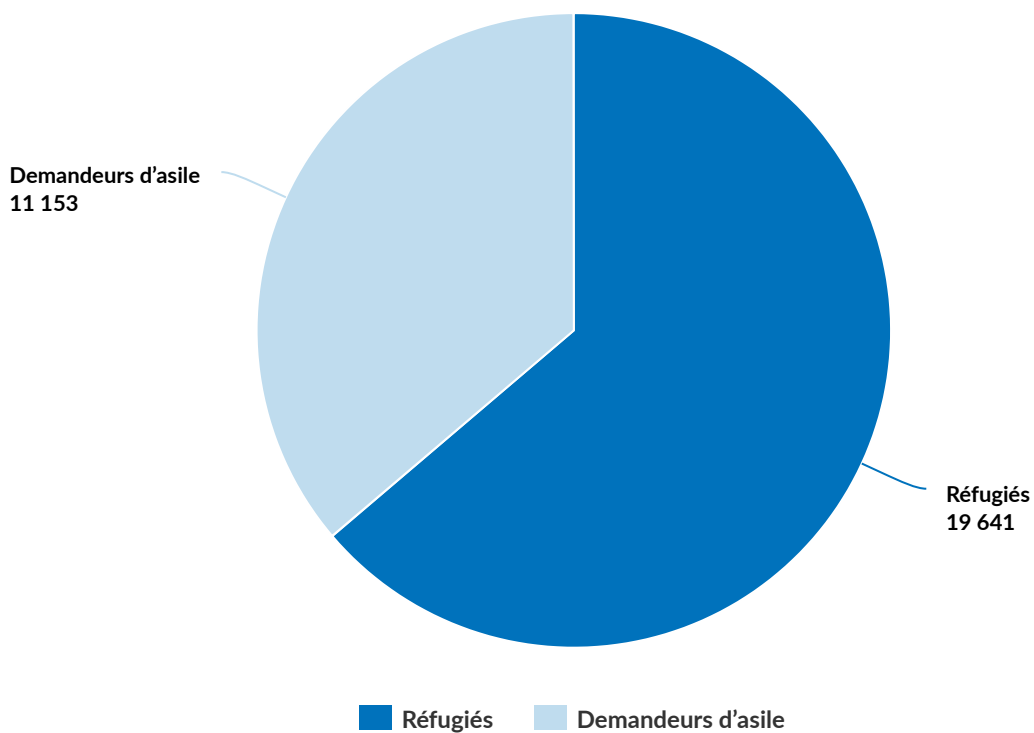
Opération: Djibouti



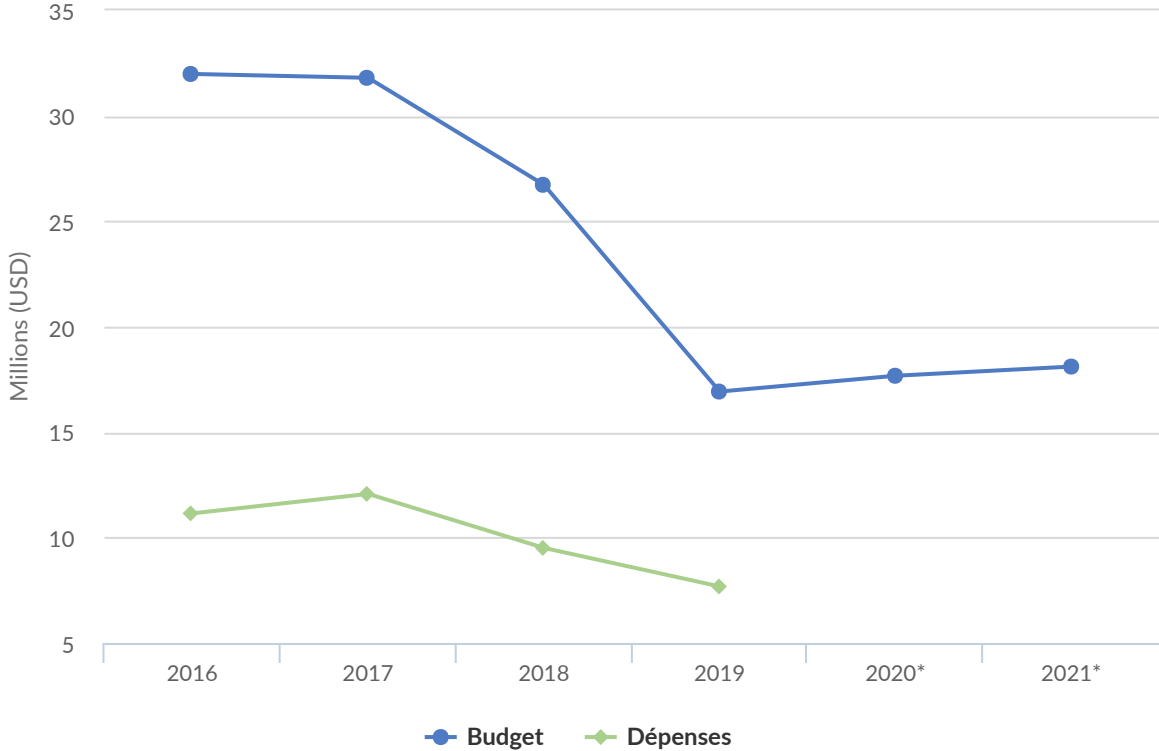
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 7% EN 2019

2019	30,794
2018	28,778
2017	27,004



Budgets et Dépenses - Djibouti



CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- **31 300** réfugiés et demandeurs d'asile bénéficieront d'une protection et d'une assistance.
- **500** personnes relevant de la compétence du HCR seront ciblées pour être inscrites dans des institutions nationales officielles en vue d'une formation professionnelle certifiée.
- **200** nouveau-nés seront enregistrés et recevront un certificat de naissance dans le cadre des procédures normales d'enregistrement des naissances (on estime que cela représentera 100 % des nouveau-nés en 2021).
- **100 %** des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès aux établissements nationaux de soins de santé primaires.
- **95%** des enfants en âge scolaire auront accès au système d'éducation nationale.
- **85 %** des ménages auront accès à une énergie de cuisson durable.
- **80 %** des personnes relevant de la compétence du HCR qui ont exprimé leur intention de retourner dans leur pays seront aidées au retour dans leur pays d'origine.

RÉSUMÉ DU PLAN 2021

Environnement opérationnel

La promulgation de la loi nationale sur les réfugiés à Djibouti en 2017 garantit un environnement de protection favorable aux réfugiés et leur permet de jouir de leurs droits fondamentaux, notamment l'accès aux services sociaux et les possibilités d'autonomie. La loi fournit également la base de l'intégration socioéconomique des réfugiés dans le pays, y compris l'inscription dans le système éducatif national. Après la signature en 2019 d'un accord tripartite très attendu avec le ministère des affaires sociales et le PAM sur l'inclusion des réfugiés dans le système de protection sociale, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont été inscrits à l'assurance maladie publique, suite à un exercice de profilage. Les réfugiés continueront à en bénéficier en 2021 dans le cadre du programme local d'inclusion.

En 2021, le HCR continuera à travailler avec les principales parties prenantes pour consolider le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) et renforcer le lien entre le secteur humanitaire et celui du développement. Conformément à la stratégie pluriannuelle multipartenaires, les partenariats composés d'un éventail diversifié de parties prenantes seront privilégiés pour traiter à la fois les problèmes immédiats et des objectifs à long terme en matière de réponse à la situation des réfugiés. Le HCR continuera d'engager activement les autorités gouvernementales, les donateurs, les agences des Nations Unies, les entités du secteur privé et les ONG à atteindre des objectifs communs conformément à l'approche du CRRF et aux priorités de développement.

Le HCR participera activement aux réunions de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies, renforçant ainsi les partenariats avec des agences telles que l'UNICEF, la FAO, l'OMS, le FNUAP et le PNUD pour garantir aux réfugiés l'accès à une éducation de qualité, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, à la santé et à la nutrition.

La pandémie de COVID-19, qui a eu un impact sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les ressortissants nationaux, a eu un effet déstabilisateur sur le travail des partenaires d'exécution, limitant leur capacité à aider les réfugiés et les demandeurs d'asile. Cette situation se poursuivra probablement en 2021 en raison des mesures de prévention au COVID-19 en cours et le HCR continuera à se concentrer sur la préparation et la réponse à la pandémie, ainsi que sur ses effets socioéconomiques.

En Éthiopie, la situation urgente qui a éclaté en 2020 au Tigré, a entraîné le déplacement des Éthiopiens dans la région. A Djibouti, bien qu'aucun réfugié de la région du Tigré n'ait été reçu, le HCR et le Gouvernement ont enregistré un total de 188 Ethiopiens originaires du Tigré bloqués à Djibouti et qui ont obtenu l'asile en tant

que réfugiés sur place. Des mesures de préparation et d'intervention continueront à être mises en place pour répondre à tout afflux de réfugiés à Djibouti.

Priorités principales

En 2021, le HCR les priorités seront de :

- Renforcer la procédure de détermination du statut de réfugié à Djibouti en étroite coordination avec le Gouvernement.
 - Garantir l'accès aux services publics tels que les soins de santé, l'éducation et les possibilités d'emploi au même titre que les nationaux.
 - Renforcer l'intégration socioéconomique des réfugiés à Djibouti, y compris en leur assurant des possibilités d'autonomie.
-